

Motion du 1^{er} novembre 2022 de Mmes et MM. Joëlle Bertossa, Théo Keel, Bineta Ndiaye, Paule Mangeat, Oriana Brücker, Ahmed Jama, Melete Solomon-Kuflom, Olivia Bessat-Gardet, Timothée Fontolliet, Brigitte Studer, Corinne Bonnet-Mérier et Monica Granda: «Indexer le soutien aux associations culturelles, sportives et sociales à l'inflation».

(renvoyé à la commission des finances lors de la séance du 17 mai 2023)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- selon la Confédération¹, pour septembre 2022, en Suisse, le taux d'inflation par rapport au même mois de l'année précédente est de 3,5%;
- cette inflation est notamment due à la hausse des coûts de l'énergie (+24,1%) et de l'alimentation (+2,9%)²;
- les entités subventionnées exécutent des tâches d'intérêt public;
- elles subissent, comme tout le monde, de plein fouet l'inflation, sur l'énergie mais aussi sur d'autres fournitures;
- le projet de budget 2023 prévoit de donner au personnel municipal une indexation de 2%;
- il serait équitable de faire la même chose pour les entités subventionnées qui emploient des salarié-e-s rémunéré-e-s,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'indexer au taux d'inflation les aides financières aux associations culturelles, sportives ou sociales touchant une subvention de la Ville de Genève de moins de 2 millions et qui emploient au minimum une personne fixe.

¹ <https://www.bfs.admin.ch/agenda/fr/2022-0291>

² <https://www.donneesmondiales.com/europe/suisse/inflation.php>